

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

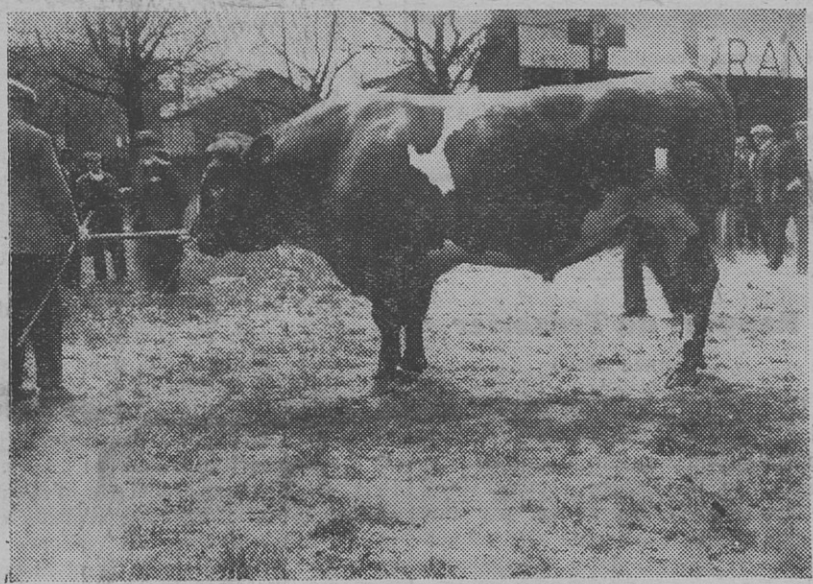
TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.15 pour la Confédération des Vignerons.
270.51 pour le Syndicat de Défense.

Taureau Maine-Anjou, 2^e Prix de la 4^e Section



Cet animal, de moins de 4 ans, véritable colosse de 1.400 kilos, fut très remarqué au Concours de Nantes. Il appartient à l'étable de M. de la Ferronnays, à Saint-Mars-la-Jaille.

Blé de Coopérative de 1934

Nous mettrons en paiement les blés de stockage de 1934 à dater du 27 avril, chez nos Agents, dans nos Syndicats locaux, et aux Bureaux de la rue Scribe, Nantes. La réalisation du solde de ce compte, à cause des avances d'engrais, demandera une quinzaine de jours.

L'énorme opération est close. De l'avis de tous les Coopérateurs de France, elle a été trop longue et ceci a entraîné de très lourds frais de conservation, locations de sacs, frais de magasins, etc...

Les prix obtenus demeurent, néanmoins, intéressants, si on se reporte par la pensée à la désastreuse situation du marché libre des blés, de juillet 1934 à décembre 1935.

Les résultats obtenus semblent variables avec les Coopératives, suivant l'application des diverses modalités de vente et d'entretien. En réalité, tout compte tenu, ils se tiennent tous à deux ou trois francs près. Certaines Coopératives n'ont pas logé le blé et ont fait du stockage partiel, d'autres du stockage total.

Certaines ont incorporé les blés libres, exportés en 1935 à 95 et 100 francs, à la masse générale, ce qui a remonté la moyenne ; d'autres ont considéré cette exportation comme une opération spéciale et payé de suite 95 ou 100 francs aux exportateurs. Il nous a paru ici que cette dernière manière d'opérer était la plus équitable.

Une cause de différence, c'est l'inégalité des frais de transport et d'approche. Il est juste que ceux qui ont porté eux-mêmes leurs sacs aux magasins de stockage n'aient rien à payer de ce fait.

L'abattement de 15 % des lots de froment, offerts par les Coopératives en novembre 1934, à l'acceptation du Ministère, nous a été nuisible à tous. Il a été appliqué à toutes les Coopératives de France, sans exception. Rien à dire.

Il est résulté de ce manquement que 15 % des blés confiés n'ont pas touché de prime de conservation et ont dû, en grande partie, être vendus entre 65 et 70, au cours des blés libres, jusqu'au 1^{er} juillet 1935 ; puis au prix des blés de prise en charge, à partir de cette date, pour ce qui pouvait rester.

Néanmoins, malgré toutes ces difficultés et ces misères, la grande opération de désencombrement des récoltes pléthoriques donne, par le stockage, un prix

très supérieur à celui qui aurait été obtenu, si on avait laissé le marché sans rien faire. Pensons que le retard du paiement est peu important, puisque au cours de l'opération, les Producteurs ont touché en avances les trois quarts de leur argent.

Et... qu'aurions-nous vendu notre blé de 1934 si nous avions, tous ensemble, jeté nos récoltes sur le marché !

N. B. — Nous profitons de cette note pour remercier vivement, au nom de tous, nos dévoués sociétaires qui ont bien voulu accorder leurs signatures afin de garantir les prêts consentis par les Banques et le Crédit agricole, en avance sur les blés stockés.

Nous leur signalons officiellement que les 9 millions d'emprunts sont intégralement remboursés, intérêt et principal. Leur signature bénévole est désormais entièrement dégagée. Si certains d'entre eux désiraient un quitus de banque, ils n'ont qu'à s'adresser à nos Bureaux.

Les Dégâts de la Gelée

Les nuits des 17, 18 et 19 avril ont été très néfastes au vignoble nantais. La gelée a fait disparaître les espoirs d'une grosse récolte.

Tous les ceps situés à basse altitude et à l'abri des vents ont été abîmés.

Les Muscadets, très en avance, ont été particulièrement touchés. Les autres plants, plus durs ou moins poussés, ont mieux résisté.

Nous recevons des doléances des vignerons d'un peu tous les coins du département.

On peut estimer à 25 % de l'ensemble les surfaces gelées.

Chose curieuse, la gelée n'a pas été forte en elle-même. Des thermomètres enregistreurs placés dans la région de la Sèvre n'ont donné que des minima de 2 degrés au-dessous de zéro. La gelée a eu lieu par vent de Nord-Nord-Ouest.

Tant il est vrai que les dégâts de la gelée de printemps ne sont pas toujours dus aux plus froides températures. L'état plus ou moins tendu du bourgeon, la situation par rapport au vent à l'aurore, la nébulosité du ciel sont des facteurs très importants.

C'est surtout la première nuit, celle de jeudi à vendredi, qui a été néfaste. Depuis lundi tout danger est écarté. Espérons que nous conserverons ce qui reste, et qu'un beau soleil, une température élevée et une « sécheresse » fera ressortir le prompt bourgeonnement. Le mal serait ainsi en partie réparé.

On nous signale également que les gelées auraient aussi abîmé les arbres fruitiers. Dans ce cas c'est le pistil floral qui est atteint. Heureusement qu'à la date actuelle beaucoup de fleurs sont déjà fécondées et que d'autres ne sont encore qu'en boutons fermés.

Un Brin de Causette...



« Si l'eau est la boisson naturelle de l'homme — même du soldat, comme l'est dit dans le règlement — c'est une boisson qu'est point d'au goût de tout l'monde, pisque d'après qui a des hommes dessus la terre, y l'avant toujours cherchés à s'en procurer d'autres, un tantinet alcoolisées, pour s'échauffer, s'égayer, noyer leurs peines et leurs misères. »

Grand-père Noël a l'y été le premier à piquer de la vigne... et à en éprouver les effets par des cuites carabinées ? C'est ben difficile à prouver !

Y avait point que la vigne qui servait à faire du vin, pisque, à l'époque de la pierre polie, on faisait des vins de mûres, de framboises ou de cornouilles. Avec de l'orge on fabriquait de la « cervoise » et avec un mélange de froment et de miel du « zythus », boissons qui faisaient point confondre avec la bière. C'te dernière, la bière, étant ilou d'origine fort ancienne, pisque les Grecs, les Italiens, les Germains et les Gaulois, s'en richaient les babines. Quant à l'hydromel l'était en honneur chez les poètes, qui chantaient : « Amis, avec moi buvez tous... »

Avec des ancêtres pareils, comment voulez-vous qu'on ait point le gosier en pente !... Jusqu'à le cidre, c'te jus de la pomme — une pomme comme celle du père Adam — qu'était connu et fort goûté des Zébreux et des Romains. Quant à les nègres d'Afrique, si qui buvaient du lait de coco, y dégustaient ilou des boissons fermentées avec du miel... ils étaient pien dans le mille !

Rapport à la fabrication du pinard, les méthodes et les manières de faire avant changé suivant les peuples et suivant les siècles : Les ancêtres exposaient les raisins cueillis, dix jours au soleil, pis cinq à l'ombre, avant de les mettre à bouillir. Les Grecs séparaient le vin de goutte du vin de pressoir ; l'aimaient surtout, les coquins, les vins doux et parfumés. Quant à les Romains y n'en buvaient qu'une coupe à la fin des repas... en invoquant les Dieux de leur en envoyer beaucoup de pareilles ! Le bouillon s'opérait dans des outres ou dans des grands vases de terre. Et pis y l'aromatisaient leurs vins avec du miel, des fleurs de sureau, de l'absinthe, des oranges, des roses, du thim, de l'origan, du serpolet ou des canelles.

Le plâtrage à la cuve, inventé par les Romains, a duré jusqu'en 1881 ; moment où qui fut interdit par une loi. Et si, an'hui, on entend parler de « vins cuisinés », de fraudes, ou de fraudeurs, dites-vous ben que c'est point choses nouvelles, pisque déjà dans l'antiquité, on avait dû créer à Athènes un Contrôleur des fraudes... Un cabaretier célèbre, du nom de Canthare, qu'était point écarté par les scrupules, avait-y point précédé not' Seigneur, dans son miracle des noces de Cana — la multiplication du pinard !

Le père Canthare est mort d'après des siècles, mais y l'avant toujours ses émules... y a ren, de ben neuf sous le soleil !

maître Jeannot

Assainissement du Marché de la Viande

(Loi du 16 avril 1935)

Achats d'animaux de l'espèce bovine en mauvais état général et présomés tuberculeux.

LISTE DES LOCALITES DU DEPARTEMENT DESIGNÉES COMME CENTRES D'ACHATS

En exécution de l'article 11 de la loi du 16 avril 1935, de nouveaux achats d'animaux de l'espèce bovine en mauvais état général et présomés tuberculeux seront effectués, aux fins d'abatage et de destruction, par une Commission présidée par le Directeur départemental des Services vétérinaires assisté d'un agriculteur choisi par le Préfet sur une liste établie par la Chambre d'agriculture. Ces achats seront faits à un prix qui ne pourra dépasser un franc le kilo vif.

Les animaux achetés seront conduits, par les soins du vendeur, à l'atelier d'équarrissage désigné pour leur abatage et dans lequel la viande sera détruite après dénaturation. Le paiement en sera effectué au Bureau local de perception dès le jour même. Toutefois le bon de paiement qui sera délivré par le Président de la Commission devra être visé par le Vétérinaire-Inspecteur du clos d'équarrissage.

Les opérations d'achats dureront de 9 heures à 11 heures.

Les Centres d'achats, ouverts à tous les propriétaires d'animaux, sans restriction de résidence (canton ou département), sont les suivants :

Mardi 28 avril : Savenay.
Jeudi 30 avril : Herbignac.
Samedi 2 mai : Clisson.
Lundi 4 mai : Saint-Nazaire.
Mardi 5 mai : Saint-Mars-la-Jaille.
Jeudi 7 mai : Saint-Etienne-de-Montluc.
Samedi 9 mai : Nort-sur-Erdre.
Mardi 12 mai : Saint-Etienne-de-Corcoué.
Jeudi 14 mai : Châteaubriant.
Vendredi 15 mai : Moisdon-la-Rivière.
Lundi 18 mai : Saint-Nazaire.
Vendredi 22 mai : Herbignac.
Samedi 23 mai : Savenay.
Lundi 25 mai : Nort-sur-Erdre.
Mercredi 27 mai : Saint-Etienne-de-Montluc.
Vendredi 29 mai : Saint-Nicolas-de-Redon.

L'Assemblée Générale de l'Association des Producteurs de Blé

L'Assemblée générale de l'Association des Producteurs de Blé s'est tenue à Paris, le 22 avril, sous la présidence de M. Pointier, entouré de MM. Joseph Faure, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, et Jules Gautier, président de la Confédération Nationale des Associations agricoles.

Les délégués des associations professionnelles agricoles de toutes les régions de France ont approuvé à l'unanimité les directives présentées pour l'action de l'Association générale des Producteurs de Blé en 1936.

Confirmant les vœux précédemment émis, l'Assemblée affirme que la défense du blé et de l'agriculture tout entière n'est possible que par l'organisation professionnelle dotée de pouvoirs suffisants et par la collaboration des différentes professions intéressées.

Cette action interprofessionnelle doit s'exercer sous le contrôle des pouvoirs publics dans le cadre d'une politique de défense agricole stable, cohérente et équilibrée, assurant la protection de toutes les productions secondaires. Elle portera notamment sur l'amélioration de la qualité du pain et l'accroissement de sa consommation ; le contrôle et la limitation rigoureuse des importations en cas de déficit ; une organisation autonome pour éliminer les excédents en cas de récolte pléthorique ; l'organisation des ventes pour assurer la stabilité des cours.

L'Assemblée générale a réélu à l'unanimité M. A. Pointier comme président de l'Association générale des Producteurs de Blé.

Toutes nos vives félicitations.

Comment est assurée la Protection douanière de l'Agriculture française

Le tarif douanier actuellement en vigueur en France date de 1898. Revu en 1910, étayé par des coefficients en 1921, surélevé par deux majorations globales de 30 % en 1926, il n'offrait plus en 1926 ni l'équilibre ni la solidité désirables.

Pour y remédier, le gouvernement, investi de pouvoirs exceptionnels pour trois mois par la loi du 27 juillet 1927, releva le 30 août 1927 les droits de douane sur environ 1.700 postes industriels, afin d'adapter le tarif français à l'éventualité d'une concurrence allemande dans le cadre de l'accord commercial qui venait d'être signé avec ce pays le 27 août 1927.

Les pouvoirs exceptionnels arrivèrent ensuite à échéance, sans qu'aucune révision d'ensemble n'ait été effectuée, d'où protestation des agriculteurs et de certaines industries qui restaient ainsi mal protégées au moment où les produits manufacturés qui leur étaient nécessaires voyaient leurs prix hausser à l'abri de la protection qui venait de leur être accordée.

Trois nouveaux accords avec la Suisse, la Belgique et l'Italie permirent de compléter partiellement cette protection et de réajuster certains des droits établis à des niveaux trop élevés par le décret du 30 août 1927.

L'accord franco-suisse du 21 janvier 1928 réduisit les droits sur 250 spécifications relatives aux industries mécaniques, électriques, articles d'éclairage, quelques articles de bonneterie et de mécanique et les moteurs.

L'avenant franco-suisse du 11 mars 1928 abaissa sur quelques points la tarification des tissus de coton.

L'accord franco-italien du 7 mars 1928 réduisit les droits sur les pièces d'électricité et les droits prévus par la loi du 2 mars 1928 pour certains fruits et les chapeaux.

Une loi du 2 mars 1928 « additif douanier » assura une amélioration de la protection de l'agriculture, en fixant suivant ses produits les tarifs aux coefficients 1 à 5. Il faut noter en comparaison que les relèvements

pour les produits industriels avaient été affectés de coefficients allant jusqu'à 35 (moyenne de 10 à 15).

Telle est brièvement résumée la condamnable politique douanière de la France qui permit au cours de ces dernières années l'invasion de notre marché par les produits agricoles étrangers qui venaient s'ajouter ainsi aux importations agricoles des pays français d'outre-mer.

Des relèvements de droits de douane, des contingents, des taxes sur les licences d'importation furent les seules mesures parcelaires prises, au jour le jour, pour obstruer les fissures de notre système de protection agricole. Si à l'heure actuelle notre agriculture peut considérer qu'elle est partiellement à l'abri d'invasions massives de produits agricoles étrangers, grâce au système de contingents, complété par les taxes de licence, elle ne doit pas oublier que si brutalement ce bouclier lui est supprimé et que seuls lui soient laissés les droits de douane, la situation sera à peine meilleure qu'en 1929-1932.

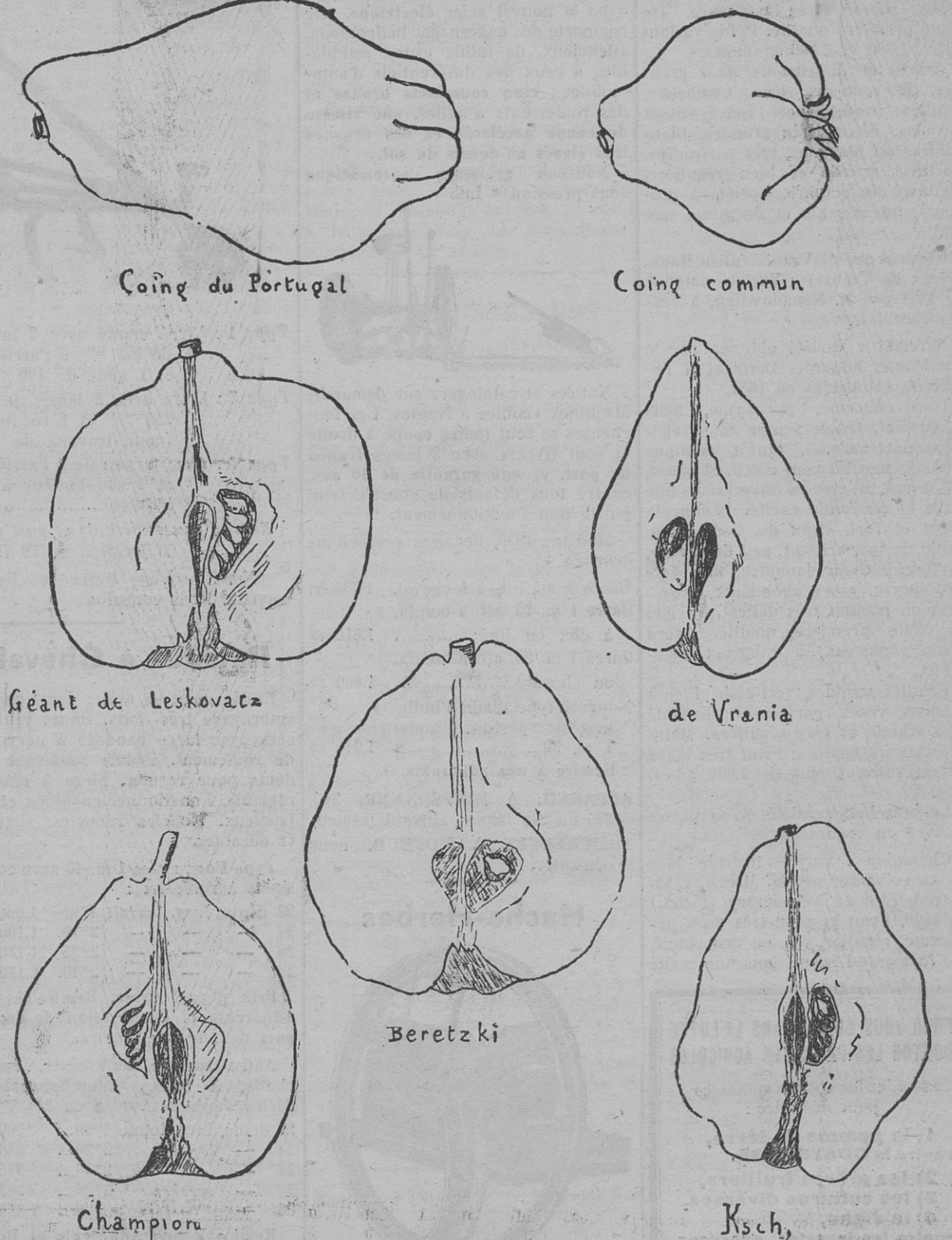
UN BON FRUIT TRAITÉ EN « PARENT PAUVRE » :

Le Cognassier

Cette rosacée est originaire de la Perse Septentrionale et du Caucase, mais l'arbre est depuis très longtemps un habitant de l'Europe Méridionale. Il peut pousser partout en France, mais il se plaît certes davantage dans le Midi où dans les

avant pas la même valeur alimentaire ni par conséquent l'importance sur les marchés. Cependant, comme nous le verrons plus loin, nous aurons à sortir des sentiers rebattus à chercher à ne planter que les meilleures variétés améliorées à

ses poires portent sur leur surface totale un épais duvet qui se détache bien lorsqu'on frotte l'épiderme. Une fois nu et lisse, le coing mûr est d'un beau jaune, son parfum est très caractéristique, agréable, pénétrant, sa chair compacte est riche en tanin



régions à climat doux ; sa limite de végétation normale, dans le nord de l'Europe, est le Hanovre.

Comme taille, on le classe parmi les arbres de troisième grandeur, cousin du poirier pour l'organisation, l'allure du fruit, mais ne devenant jamais si haut qu'un poirier haute tige, et quoique fort utile, n'en

gros fruits qui existent dans plusieurs pays d'Europe. Sa hauteur en général varie entre 2 et 4 mètres, son port le plus souvent est buissonnant, ou celui d'un petit arbre à courte tige, à tête étalée.

Ses feuilles sont ovales, ondulées, ses fleurs grandes, solitaires à cinq pétales, ses fruits en forme de gros-

et non mûre très « âpre » à la langue, selon l'expression populaire. On en fait de bonnes compotes ou on peut le mélanger dans une proportion variable avec les compotes de poires, ce qui parfume ces dernières. On en fait aussi de très bonnes gelées.

(LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE)

Le Cognassier

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

D'après le savant P. de Candolle, ce fruit, malgré des siècles de culture, a peu évolué. Les loges du fruit, contrairement à celles de la poire qui contiennent chacune deux pépins, en ont un grand nombre rangés en deux petites piles verticales, c'est par ce caractère que le cognassier se différencie surtout du poirier.

Culture. — Cet arbre est peu difficile sur la nature du sol, il pousse à peu près partout, mais a une préférence marquée pour les terres argileuses fraîches, mais saines. Chose curieuse et peu facile à expliquer, en terres arides, un poirier greffé sur cognassier périt, mais un cognassier franc vit et se développe, disons-le, l'aspect du buisson et reste sain, mais il vit tout de même.

La multiplication du cognassier se fait par semis, boutures, marcottes et greffes. On peut préférer les boutures à talon comme les meilleures. Les marcottes se font en buites ou écopées. La greffe en écusson en juillet-août se pratique sur le cognassier commun et sur aubépine. Le bouturage se fait en hiver, dans l'Ouest, et le marcottage au printemps.

On récolte les fruits bien mûrs, à ce moment le duvet qui recouvre les fruits se détache avec facilité, l'épiderme est dorée, le parfum agréable et pénétrant, on les rendra au fruitier. Il faut les utiliser assez rapidement, car ils pourraient se gâter. Comme races, citons d'abord les deux vieilles variétés classiques :

Le Cognassier commun, à fruit gros ou moyen, un peu allongé, en poire, ou irrégulièrement arrondi, mûrissant en octobre-novembre. On peut le greffer sur aubépine.

Le Cognassier du Portugal, à fruit plus gros et plus pyriforme ; maturité : octobre-novembre. L'arbre est plus fort que le précédent, mais est aussi moins généreux en fruits ; on le greffe sur cognassier commun et sur aubépine.

Je vais donner maintenant la série indiquée par l'auteur V.-A. Evreinoff, qui a fait sur cet arbre une intéressante étude.

Certains de ces fruits améliorés sont énormes. Il y en a cinq surtout à très gros fruits.

Le Géant de Leskovatz : variété trouvée dans un vieux verger de Serbie.

Description : Le fruit est gros, souvent énorme, pyriforme, très côtelé, régulier, d'habitude un peu aplati à ses extrémités. Les côtes sont fortement marquées, la base assez ventrue. L'œil est grand, mi-clos ou fermé, la cavité est profonde. Le pédoncule est court, implanté sur un mamelon bien prononcé. La peau du fruit est mince, brillante, jaune canari, recouverte d'un fin duvet caduc qui s'enlève facilement à maturité. Chair jaunâtre, fine, juteuse, sucrée, très parfumée. De toute première qualité. Poids variant entre 1.500 et 2.000 grammes.

Arbres de dimensions assez grandes, à rameaux très nombreux, feuilles rondes, vert foncé, assez grandes. Fleurs très grandes, blanches ou blanches, très parfumées. Fertilité grande et bien régulière. Maturité fin octobre. Variété à propager, intéressante et de grand mérite.

Gigantesque de Vrania (alias Monstreaux de Vranie) : Variété obtenue en 1898 par M. Nenadovitch, à Vrania (Serbie).

Berezki : Variété obtenue par le pomologue hongrois Berezki à Feligahaza (Hongrie) en 1883.

Fruit énorme, pyriforme, mais inconstant, tantôt ventru ou irrégulièrement arrondi, tantôt conique, allongé, sensiblement côtelé et bossu, œil grand, mi-clos ou ouvert dans une large et profonde cavité. Pédoncule court et fort. Peau du fruit jaune paille, ferme, brillant, peu duveuse, parfumée. Chair jaunâtre, fine, ferme, sucrée, assez abondante, possédant un parfum très délicat. Variété de toute première qualité. Arbre assez vigoureux, à rameaux nombreux.

Feuilles grandes, vert clair. Fleurs grandes, roses, parfumées ; fertilité très grande et bien régulière. Maturité courant octobre. Fruit très lourd pesant souvent plus de 2.000 grammes.

La plus belle variété qu'on puisse trouver en cognassier.

Champion : Variété trouvée dans un vieux verger par M. Meach, à Vineland, Etat de New-Jersey (U.S.A.) en 1870. Fruit gros ou très gros, pyriforme, régulier, pas ou peu côtelé, œil très grand fermé dans une cavité

profonde et étroite. Pédoncule fort et long. Peau jaune verdâtre, fine, brillante, sans aucun duvet, chair blanche, jaunâtre, ferme, fine, peu juteuse mais bien parfumée et très bonne. Poids de 500 à 1.000 grammes. Arbre assez vigoureux à rameaux assez nombreux. Feuilles d'un vert sombre, assez grandes. Fleurs grandes, roses. Fertilité très grande, régulière ; maturité tardive, fin octobre début de novembre. Très bonne variété pour culture industrielle.

Keb, syn. Kych ou Géant d'Abkasia, circassien : Variété trouvée dans un verger de Circassie, au Caucase, sur le littoral de la Mer Noire, près de Dagomys, en 1903. Fruit énorme, pyriforme, allongé, très irrégulier, très côtelé, venant, souvent ovale, oblong, renflé vers la moitié inférieure, très bosselé et à côtes, œil grand, mi-clos ou fermé dans une cavité très profonde et étroite. Pédoncule presque nul. Peau très parfumée, d'un jaune d'or brillant, recouverte d'un duvet caduc. Chair jaune pâle, parfumée, ferme, sucrée, assez juteuse, de bonne qualité. Le poids peut atteindre 2.000 à 2.500 grammes.

L'arbre est vigoureux, buissonnant, à rameaux nombreux, longs ; fertilité assez grande, régulière ; un terrain humide lui est favorable. Maturité précoce. C'est une bonne variété.

N. B. — Les diagrammes des cinq dernières variétés ont été dressés par M. A. Evreinoff.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur.

Conservateur des Parcs et Jardins de Nantes.

Point de résultat incertain Avec les Engrais St-Gobain.

Ficelle-Lieuse

Sisal blanc de toute première qualité. Par balles de 25 kilos garantis. Longueur, 330 à 335 mètres au kilo ; résistance à la rupture, 45 kilos. Régularité parfaite de filage.

Prix 390 fr. les 100 kilos franco. Par quantité inférieure départ Nantes.

Remise aux adhérents.

La Défense du Marché du Blé

La Direction des Services agricoles de la Loire-Inférieure communie :

Le marché du blé, qui s'était redressé depuis trois mois, a manifesté récemment quelques signes de faiblesse dus surtout au ralentissement des achats de la meunerie et peut-être aussi à l'amélioration de la situation des céréales en terre.

L'échelonnement des ventes qui a été jusqu'ici pratiqué avec discipline, a contribué dans une large mesure à l'affermissement des cours ; cette heureuse tactique doit continuer à être strictement appliquée dans les circonstances présentes. Devant la tendance actuelle, les agriculteurs et les Coopératives ont donc intérêt à se montrer très réservés dans leurs offres.

Leurs efforts continueront d'ailleurs à être soutenus par le Gouvernement qui, dès son arrivée au pouvoir, a manifesté son intention de révaloriser tous les produits agricoles et a pris, à cet effet, les mesures de tous ordres qui s'imposaient. Mais devant l'indécision récente des cours du blé, notamment dans la région qui alimente Paris, le Gouvernement, sur la proposition de M. Paul Thellier, ministre de l'Agriculture, a décidé entre autres mesures techniques envisagées, de reprendre incessamment, dans les conditions antérieures, les ventes de blé pour l'exportation, momentanément suspendues au début du mois de mars. Dans quelques jours paraîtra au « Journal officiel » un avis indiquant les places où les blés à exporter seront à la disposition des exportateurs. La tranche ouverte sera de 500.000 quintaux environ. Elle pourra être augmentée. Comme pour les opérations antérieures, aucune quantité de blé ne pourra sortir des magasins de l'Intendance avant que l'adjudicataire n'ait apporté la preuve qu'il a effectivement exporté de France une quantité égale à celle dont il pourra prendre livraison.

En présence d'une campagne tendant à la baisse du marché du blé, le Ministère de l'Agriculture a mis en garde des personnalités qualifiées contre les manœuvres spéculatives qui pourraient être tentées sur les différents marchés ; il leur a confirmé la ferme volonté du Gouvernement de ne pas les tolérer et de défendre les intérêts des cultivateurs contre les manœuvres des baissiers.

Par ailleurs, le Ministère de la Guerre a bien voulu donner toutes instructions utiles au Service de l'Intendance, afin que les achats de blé pour les besoins militaires s'effectuent sur les différents marchés, notamment dans le bassin parisien.

Le Gouvernement a d'ailleurs arrêté d'autres mesures qui seront mises à exécution sans retard, si, par des manœuvres concertées, certains spéculateurs cherchent, dans un intérêt purement personnel, à faire obstacle au mouvement de reprise réclamé à juste titre par les agriculteurs.

Il est encore temps sur les vignes d'employer l'engrais complet PHOSAMO, obtenu par combinaison chimique, qui donnera une récolte plus abondante et de meilleure qualité, et une belle végétation.

Ecole Ambulante d'Agriculture d'Hiver de la Loire-Inférieure

La quatrième session de l'Ecole ambulante d'agriculture d'hiver, qui s'est tenue à Vallet du 14 novembre 1935 au 27 février 1936, a été clôturée le 5 mars par un examen pour l'obtention du diplôme accordé par le Ministère de l'Agriculture.

Voici, par ordre de mérite, la liste des élèves qui ont subi cet examen avec succès :

MM.

Lechat Georges, La Gadonnière, La Regrippière.

Petitjean Charles, La Bodinière, Vallet.

Petitjean Albert, au Chêne-Garnier, Vallet.

Dubois Henri, aux Laures, Vallet.

Guérin Joseph, La Robinière, Le Landreau.

Vincent Lucien, aux Laures, Vallet.

Hallereau Maurice, La Ragotière, La Regrippière.

Pineau Fernand, Moulin à l'eau, Le Landreau.

Supiot Louis, La Grande-Tranchais, La Regrippière.

Pioui Henri, à Bourguignon, Vallet.

Cassard J.-B., La Petite-Tranchais, La Regrippière.

Rotureau Joseph, à Vallet.

La Défense des Cultures contre les Insectes parasites

Si la lutte contre les maladies cryptogamiques est déjà généralisée en viticulture (contre le mildiou et l'oïdium), si elle s'étend avec succès à l'arboriculture fruitière et à la culture maraîchère, par contre l'on ne combat pas encore les insectes parasites avec autant d'intensité.

Cependant, les insectes se multiplient avec tant de rapidité, qu'ils occasionnent des dégâts souvent moins réparables que ceux dus aux intempéries ou aux champignons microscopiques. Citons par exemple le doryphore de la pomme de terre, la cochenille et l'eudemis de la vigne, les courtilières des jardins, les cochenilles des arbres fruitiers, les pucerons des légumes et des plantes d'ornement, etc.

Les raisons des hésitations du cultivateur sont d'abord les insuccès provenant de produits pas au point ou employés à contre-temps, ensuite la détermination difficile de l'insecte ravageur et par conséquent du traitement approprié, enfin le danger que présentent certains poisons utilisés comme insecticides.

Mais actuellement il existe des produits d'une efficacité éprouvée, utilisables en pulvérisations et même en poudrages, non toxiques pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier ; les fabricants mettent leurs Services techniques à la disposition des cultivateurs pour les renseigner sur la nature du fléau, et les moyens de le combattre.

Ces insecticides agissent soit par contact, c'est-à-dire en touchant simplement la peau, soit par ingestion, c'est-à-dire dans l'estomac, soit des deux façons à la fois.

Les insecticides d'ingestion sont répandus sur les plantes, et quand l'insecte mange les feuilles ou veut perfore les fruits, il absorbe forcément en même temps le principe mortel. Mais les insectes qui sucent la sève, protégée du poison par l'écorce ou la peau de la plante et qui par conséquent restent sains, ne peuvent être tués par les poisons d'ingestion. Les insecticides de contact seuls peuvent les détruire.

Mais même pour les insectes qui dévorent les feuilles ou perforent les fruits, les insecticides de contact sont utiles, car ils arrivent souvent que l'insecte, au moment du traitement, ne mange pas, soit parce qu'il mue, soit parce que la température n'est

pas favorable, ou pour toute autre raison, et le seul moyen de l'annuler est dans ce cas l'insecticide de contact.

En règle générale contre les insectes suceurs, utiliser les insecticides de contact, et contre les autres, les insecticides à la fois d'ingestion et de contact.

Citons parmi les meilleurs produits de ce genre, les bortex, dont les uns s'emploient en poudrages, les autres en pulvérisations et qui, notamment contre le doryphore, la courtilière, les pucerons, etc., ont donné des résultats remarquables.

Il ne s'agit évidemment là que de produits non toxiques pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier.

L. CASSARINI,

Directeur honoraire des Services agricoles.

Un engrais complet c'est bien... mais un engrais complet entièrement obtenu par combinaison chimique : PHOSAMO, c'est beaucoup mieux.

C. G. V. C. O.

Rapport du Trésorier (Année 1935)

Comme nous le disions l'an dernier, l'activité de plus en plus grande de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest se traduit, chaque année, par une augmentation croissante des dépenses et des charges de ce groupement.

Comme l'an dernier, nous avons dû recourir à la petite réserve sagement constituée dans les premières années. Car si les dépenses se sont élevées en 1935 à 51.984 fr. 65, les recettes n'ont atteint que 41.899 fr. 85, soit un déficit de 10.084 fr. 80.

Les dépenses du secrétariat confédéral comprennent les cotisations aux grandes associations (la cotisation à la Fédération des associations viticoles régionales non comprise) pour 772 fr. 95, les impressions, circulaires, pour 3.786 fr. 75, les charges du secrétariat, déplacements, correspondance, téléphone, pour 24.099 fr. 20. Pour ne citer qu'un exemple, les frais de correspondance, qui étaient de 1.598 fr. en 1933 et de 1.671 fr. 65 en 1934, ont atteint 2.626 fr. 80 en 1935. Cela représente environ 4.000 lettres, sans compter les circulaires et communications à la presse.

Le service syndical de la répression des fraudes comporte le traitement de l'agent, les frais de tournées et de prélèvements. L'activité de notre agent au cours de l'année 1935 s'est traduite par une augmentation très sensible des charges de ce service qui sont passées de 19.330 fr. 45 en 1934 à 23.187 fr. 25 en 1935.

Les départements viticoles du Centre et de l'Ouest ont versé régulièrement leurs cotisations statutaires, en 1935, sauf la Vienne qui a acquitté la sienne en janvier 1936 et le Puy-de-Dôme qui doit se mettre en règle très prochainement.

Aux cotisations statutaires de base, il faut ajouter les contributions que veulent bien verser des groupements toujours plus nombreux : Chambres d'agriculture, unions et syndicats viticoles, collectivités publiques, départements et communes.

Le sou de l'hectolitre continue à être recouvré dans un certain nombre de départements. Nous avons le devoir de remercier tous les vignerons et toutes les collectivités qui ont compris l'importance et l'utilité des efforts poursuivis par la C. G. V. C. O. pour la défense de la viticulture de notre région.

Les départements qui ont apporté la plus large contribution au budget confédéral sont, par ordre d'importance, l'Indre-et-Loire et le Loiret, le Cher, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, le Cher, l'Indre, la Nièvre, la Sarthe.

La gravité de la situation viticole, les menaces qui pèsent sur nos vignerons — menaces que les obligations de la loi du 24 décembre 1934 et du décret-loi du 30 juillet 1935 n'ont fait qu'accentuer — nécessitent une très grande vigilance.

Enfin, nous répétons qu'il est désirable que les associations affiliées à la C. G. V. C. O. augmentent elles-mêmes leurs moyens d'action. Il faudrait qu'elles aient toujours la possibilité de se faire représenter dans les Congrès et les manifestations viticoles, en remboursant à leurs délégués leurs frais de déplacement. Ainsi, la grande majorité des vignerons pourrait être mieux informée de ce que font la Confédération et les associations viticoles pour la défense des intérêts de tous.

Il ne suffit pas que la C. G. V. C. O. ait permis aux groupements viticoles de tout le Bassin de la Loire de prendre conscience de leur solidarité. Il faut encore que cette solidarité se montre toujours plus active, toujours plus efficace. Pour y parvenir, les vignerons ne doivent pas se laisser aller à des résolutions vaines. Les ressources matérielles sont également indispensables.

Destruction des Rats

Raticide puissant, s'emploie en appât sur un morceau de pain. Le flacon, 4 francs. En vente au Syndicat.



Le Concours Hippique de Nantes, du 2 au 10 Mai

Voici le résumé de l'ordre journalier des opérations du Concours hippique qui aura lieu sur le bras comblé de la Bourse, ainsi que nous l'avons annoncé, du 2 au 10 mai prochain :

Samedi 2 mai. — 14 h. : Prix de début (gentlemen) ; 15 h. : Prix de la Marine (officiers).

Dimanche 3 mai. — 9 h. 30 : Prix international (chevaux de trait).

Lundi 4 mai. — 14 h. : Prix de l'Oureq (officiers) ; 15 h. 30 : Prix de Saint-Georges (Omnium).

Mardi 5 mai. — 8 h. 30 : Réception des chevaux à catégoriser ; 10 h. 30 : Chevaux de 4 ans (poids légers) ; 14 h. : Epreuve d'obstacles pour sous-officiers (active) ; 14 h. 45 : Prix des Ecoles ; 16 h. : Prix de Verdun (officiers).

Mercredi 6 mai. — 8 h. 30 : Examens d'équitation pour jeunes gens de 15 à 21 ans ; 9 h. : Chevaux de selle de 4 ans (poids moyens) ; 14 h. : Prix des Cercles (Gentlemen) ; 15 h. 30 : Prix de la Ville de Nantes (Omnium).

Jeudi 7 mai. — 8 h. : Examens de dressage (selle et attelage) ; 9 h. : Examens d'équitation pour jeunes gens de 15 à 21 ans ; 8 h. 30 : Chevaux de selle de 5 et 6 ans (poids moyens) ; 10 h. : Chevaux de selle de 5 et 6 ans (poids légers) ; 14 h. : Prix des Juniors (épreuve d'obstacles) ; 15 h. : Epreuve d'obstacles pour sous-officiers de réserve ; 15 h. 30 : Prix du Cours Saint-Pierre (gentlemen).

Vendredi 8 mai. — Epreuves d'extérieur pour chevaux de selle, sur l'hippodrome du Petit-Port, 10 h. : Chevaux de 4 ans (poids légers, poids moyens) ; 14 h. : Chevaux de 5 et 6 ans (poids légers, poids moyens).

Samedi 9 mai. — 11 h. : Réunion des membres statutaires de la circonscription de l'Ouest ; 14 h. : Prix du Commerce Nantais, la Coupe (gentlemen) ; 15 h. 30 : Prix du Rhin, épreuve de puissance (officiers).

Dimanche 10 mai. — 14 h. : Coupe militaire (officiers) ; 16 h. : Prix de la Loire-Inférieure, puissance (gentlemen).

Mettez donc, vous aussi, de la POTASSE pour vos pommes de terre. Vous récolterez beaucoup de tubercules et rien que des beaux.

Société des Courses de Nantes

La première réunion de la Société des Courses de Nantes, de printemps, aura lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, le dimanche 3 mai.

Voici l'ordre des épreuves de cette journée :

1. Prix du Conseil général (6.500 francs), au trot monté.
2. Prix de Coislin (9.400 francs), au galop.
3. Prix de l'Erdre (6.500 francs), au trot attelé.
4. Prix d'Archais (10.500 francs), au galop.
5. Prix du 3^e Dragons (2.500 fr.), militaire.
6. Prix de Coat-Dan (10.000 fr.), steeple-chase.

Les engagements sont très nombreux et promettent de belles courses. Les courses commenceront à 14 heures.

Cette année, il y aura une petite modification sur l'hippodrome : Le juge à l'arrivée est tenu par le code des courses de toujours afficher les chevaux dans l'ordre de l'arrivée, même s'il a constaté une irrégularité quelconque. Seuls, les commissaires sont qualifiés pour distancer ou rétrograder un cheval.

En conséquence, dans le cas où une irrégularité quelconque aurait été constatée, une sonnerie spéciale sera actionnée. Elle prévendra les spectateurs qu'une modification à l'ordre d'arrivée est possible et que les joueurs ont à conserver leurs tickets jusqu'à la décision des commissaires.

Ne remettez pas à demain L'emploi des Engrais St-Gobain.

Seaux à traire

Modèle évasé, qualité XX
taille 28, prix..... 7 25
— 28, —..... 8 75
— 30, —..... 9 50
En XXX un franc de majoration pour chaque taille. Prix nets pour nos adhérents. Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe, à Nantes. Livraison franco par commande de six seaux minimum.

Destruction des Taupes

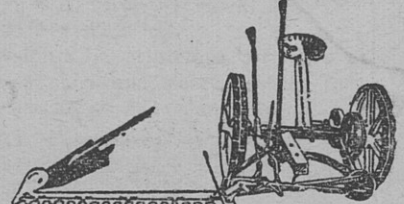
Fusées spéciales, très efficaces pour la destruction des taupes. La boîte, 12 francs. Transmettre les commandes au Syndicat.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1936, derniers perfectionnements :

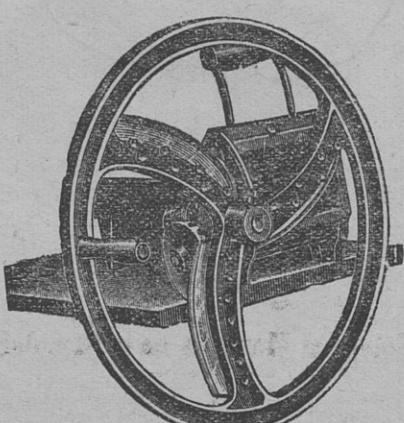
Barre 1 m., att. à 1 cheval. 1.735 fr.
Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lim..... 1.810 »
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux..... 1.860 »

Nouveau type à bain d'huile système parfait. Coupe 1 m. 30..... 1.910 »
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, 215, 225 ou 235 francs, suivant largeur.

FAUCHEUSES A MOTEUR, nous consulter.

Hache-Herbes

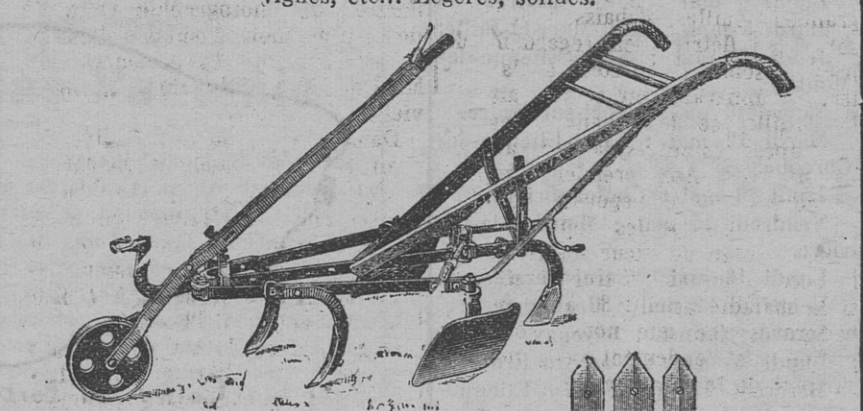


Indispensables pour l'élevage des volailles. Peuvent hacher très finement : choux, feuilles de betteraves, orties, herbes, etc... Sont livrés montés sur planchette.

A 3 lames, volant de 0°47... 108 fr.
4 — — — 0°47... 120 »
4 — — — sur pieds élevés... 190 »
Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m..... 198 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m ; 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 193 fr.

Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc bulleur à ailes mobiles (pour travaux de buttage)..... 216 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux. Majoration de 10 fr. pour Manchérons en bois.

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Râteaux à Cheval

Entièrement en acier ; dents plates, embayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.

Type Fort, roues 1 m. 40 avec coussinets à rouleaux :
22 dents, larg. travail 1°35. 1.000 fr.
24 — — — 2°10. 1.100 »
26 — — — 2°25. 1.140 »
28 — — — 2°40. 1.180 »

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents et Bonification de transport déduite sur facture.

Autre marque tout acier, essieu rigide, à fusées interchangeables, fortes dents nervurées de 21 m/m.
20 dents, larg. totale 1°30... 900 fr.
24 — — — 2°20... 950 »
26 — — — 2°30... 975 »
28 — — — 2°40... 995 »
30 — — — 2°60... 1.025 »

Remise à nos Adhérents et Bonification transport.

Râteaux-Faneurs

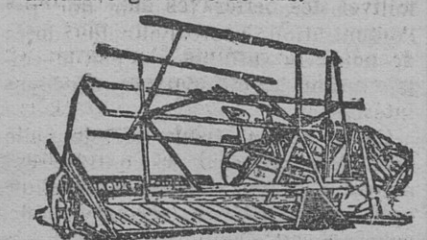
Bon modèle. Nous consulter.

Soufflets à Vignes

Bon modèle courant..... 13 50
Prix net pour nos adhérents. En vente à nos bureaux du Syndicat, à Nantes.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouvel modèle très précis, ne donnant aucun ennui au conducteur.
Machine garantie 10 ans.



Dernier modèle tout acier.
Coupe 1°50 avec charriot... 5.000 fr.
— 1°80 — — — 5.750 »
— 2°10 — — — 6.050 »
Grand porte-gerbes..... 230 »
Conditions pour nos adhérents.

Soufreuses à dos

Très bonne marque. Prix nets, départ Nantes, jusqu'à épuisement :
A DOUBLE EFFET..... 115 fr.
A SIMPLE EFFET..... 95 »

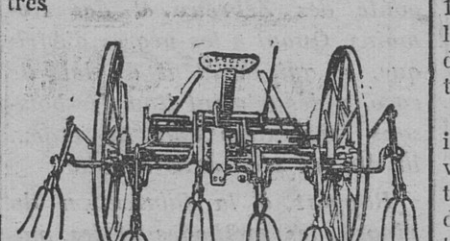
Hangars Agricoles

Tous modèles. Nous consulter.

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable.

Paliers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embayage perfectionné. Travail 2 mètres.



Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.225 fr.
Modèle léger, à roues basses 1.100 »

Livrées montées, port remboursé sur facture (gares grands réseaux). Remise aux adhérents.

Faneuses Rot



MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 20 Avril 1936

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.205	3.095	6 70	5 80	4 70	7 40	4 02	3 20	2 35	4 58
Vaches.....	2.136	2.025	6 50	5 40	4 40	8 10	3 90	2 97	2 20	5 18
Taureaux.....	670	660	5 10	4 70	4 20	5 50	3 05	2 58	2 10	3 40
Veaux.....	1.965	1.830	10 70	9 20	8 20	11 60	6 42	5 25	4 50	6 95
Moutons.....	10.850	10.600	13 70	10 20	8 30	14 70	6 85	4 80	3 65	7 35
Porcs.....	1.420	1.420	7 72	7 42	6 14	8 00	5 40	5 20	4 30	5 50

Du Jeudi 23 Avril 1936

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.276	1.180	6 70	5 80	4 70	7 40	4 02	3 20	2 35	4 58
Vaches.....	850	775	6 50	5 40	4 40	8 10	3 90	2 97	2 20	5 18
Taureaux.....	340	330	5 10	4 70	4 20	5 50	3 05	2 58	2 10	3 40
Veaux.....	1.480	1.395	10 60	9 10	8 10	11 50	6 35	5 18	4 45	6 80
Moutons.....	5.606	5.400	13 60	10 10	8 20	14 60	6 80	4 70	3 60	7 30
Porcs.....	1.143	1.143	7 86	7 56	6 28	8 14	5 50	5 30	4 40	5 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS BÉTAIL : 6.011. — Maine-et-Loire, 430; Sarthe, 125; Mayenne, 250; Loire-Inférieure, 250; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 205; Vienne, 300; Vendée, 350.
MOUTONS : 10.853. — Sarthe, 50; Loire-Inférieure, 60; Afrique, 895; étrangers, 180.
VEAUX : 1.965. — Maine-et-Loire, 120; Sarthe, 400; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 40; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 35; Vienne, 30; Vendée, 15.
PORCS : 1.420. — Maine-et-Loire, 210; Sarthe, 70; Mayenne, 10; Loire-Inférieure, 90; Indre-et-Loire, 60; Deux-Sèvres, 50; Vendée, 30.

La Taxe unique et les Coopératives Laitières

La Fédération Nationale est consultée journellement au sujet de l'application de la taxe unique; il nous a paru nécessaire d'indiquer à tous les intéressés la situation actuelle de la question.

L'article 4 du décret-loi du 8 août 1935 exemptait les Coopératives de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de la taxe sur le chiffre d'affaires dans les conditions où elles l'étaient déjà auparavant en vertu de l'art. 32 de la loi du 30 décembre 1928. Malheureusement un décret du 5 septembre 1935 a transformé subrepticement la taxe sur le chiffre d'affaires en taxe unique de 2 % sur les dérivés et sous-produits consommables du lait, vendus en vue de la consommation en l'état par les destinataires; les livraisons faites à des organismes ou établissements de consommation, par des personnes autres que des détaillants, devant être frappées seulement sous déduction de 50 % de leur montant.

Il en résulte que les Coopératives se voient réclamer la taxe nouvelle sur leurs ventes au détail, même sur les fournitures de beurre ou de fromage faites à leurs propres adhérents et doivent en faire chaque mois la déclaration aux contributions directes.

Cette véritable brimade à l'égard des Coopératives a amené de la part de toutes les Associations régionales et nationales de véhémentes protestations. Les services des Contributions directes ont du reste procédé à la perception de la taxe d'une façon très irrégulière. Dans certaines régions elle est restée lettre morte; dans d'autres, au contraire, les Coopératives ont été l'objet de mises en demeure, de poursuites et d'interprétations abusives.

Cependant notre action concertée continue auprès des Ministres compétents. Elle a abouti tout récemment à un résultat provisoire, mais appréciable. Le Ministre de l'Agriculture a écrit le 28 mars à M. le sénateur Donon, président de la Fédération des Coopératives laitières de la Région de Paris, que le Ministre des Finances, tout en reconnaissant l'impossibilité d'apporter une rectification au décret-loi du 5 septembre 1935, consent à prendre en considération la situation particulière des Coopératives laitières.

Par mesure bienveillante en date du 10 mars 1936, M. le Ministre des Finances a décidé que les livraisons faites par les Coopératives laitières à leurs sociétaires pour la consommation de ces derniers ne supporteraient pas la taxe unique à la condition que le prix réclamé aux adhérents soit exclusif de tout bénéfice spéculatif (l'exonération ne jouant que dans la mesure où les cessions de produits finis sont en rapport avec la matière première fournie par l'adhérent).

Finalement, il faut retenir les dispositions suivantes :

1^{re} Ventes en gros : Exonérées.
2^e Ventes à un établissement de consommation : Frappées au taux de 1 %. (Débitants de boissons, restaurants, hospices, pensionnats, intendances militaires ou maritimes, etc.)
3^e Ventes à des particuliers pour leur consommation : Frappées au taux de 2 %, sauf les livraisons

faites par les Coopératives à leurs sociétaires pour la consommation de ces derniers.

Il faut donc que les Coopératives, en attendant qu'on ait pu obtenir une modification ou une suppression de la taxe par voie législative auprès de la Chambre future, remplissent les formalités de déclaration au Fisc. Elles auront soin de faire les discriminations indiquées aux trois paragraphes ci-dessus. Elles ne paieront d'ailleurs sur ces bases-là que des sommes insignifiantes la plupart du temps. En agissant autrement elles s'exposeraient à des poursuites justifiées.

Des betteraves sans POTASSE peuvent être grosses, mais elles ne contiennent que de l'eau. Avec de la POTASSE, elles sont riches en sucre, donc nourissantes.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

COURSES DE MACHECOUL le dimanche 26 avril 1936

Les Chemins de fer de l'Etat ont l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses de Machecouil, il aura lieu le dimanche 26 avril, ils mettront en marche ledit jour, entre Sainte-Pazanne et Machecouil, un train spécial voyageurs qui circulera dans l'horaire ci-après :

Sainte-Pazanne, départ à 13 h. 7; La Motte, départ à 13 h. 14; Machecouil, arrivée à 13 h. 24.

Ce train spécial relèvera à Sainte-Pazanne la correspondance des trains 1943 (venant de Nantes-Etat) et 1942 (venant de Pornic).

AVIS AU PUBLIC

Délivrance de billets à prix réduits de 50 %, pour visiter la Foire-Exposition de Niort, le dimanche 3 mai 1936.

Les billets à prix réduits de 50 % seront délivrés par toutes les gares des lignes ci-après. Ces billets seront valables le jour de l'émission et utilisables dans les trains désignés :

Parthenay à Niort : trains 703, 785, 788 ou 790 et 768.
Saint-Maixent à Niort : trains 3703, 3705, 3729, 3710 et 3712.
Melle à Niort : trains 3778, 3768 et 3777.
Saint-Jean-d'Angély à Niort : trains 2774, 796 et 737.
La Rochelle à Niort : trains 3704, 3716, 3715 et 3713.
Fontenay-le-Comte à Niort : trains 3759 et 3760.
Brenil-Barret à Niort : trains 1885 et 1890.

(Les enfants paieront la moitié des billets d'aller et retour au franc supérieur lorsque la fraction atteindra 0 fr. 50).

Aperçu de quelques prix :
Fontenay-le-Comte : 2e cl. 11 fr., 3e cl. 7 fr.; Saint-Martin-de-Fraigneau, 2e cl. 9 fr., 3e cl. 6 fr.; Nioul-Oulmes, 2e cl. 7 fr., 3e cl. 5 fr.; Benet, 2e cl. 5 fr., 3e cl. 3 fr.; Coulon, 2e cl. 3 fr., 3e cl. 2 fr.; Saint-Ligaire, 2e cl. 3 fr., 3e cl. 2 fr.; Saint-Pompain, 2e cl. 6 fr., 3e cl. 4 fr.; Coulouges-sur-l'Autize, 2e cl. 8 fr., 3e cl. 5 fr.; Les Vivandières, 2e cl. 8 fr., 3e cl. 5 fr.; Saint-Laurs, 2e cl. 10 fr., 3e cl. 7 fr.; Faymoreau-les-Mines, 2e cl. 11 fr., 3e cl. 7 fr.; Puy-de-Serre, 2e cl. 12 fr., 3e cl. 8 fr.; Brenil-Barret, 2e cl. 15 fr., 3e cl. 10 fr.



A L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE : Le Ministre de l'Agriculture a approuvé l'élection de M. Leclainche, comme membre titulaire, dans la section hors cadre.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE organisera son Exposition de Printemps, du 22 mai au 1^{er} juin, Cours-la-Reine, à Paris. Cette manifestation, consacrée aux roses, arbustes fleuris, orchidées, fleurs de serres et de pleine terre, fruits forcés et beaux-arts horticoles, s'annonce sous les plus brillants auspices.

CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ : Le XVII^e Congrès national de la Mutualité française se tiendra à Toulouse du 27 mai au 1^{er} juin.

ZONES DORYPHORÉES : Les zones déclarées contaminées par le doryphore et les zones de protection, viennent d'être délimitées et paraissent dans un tableau à l'Officiel. Pour la Loire-Inférieure, tout le département figure comme contaminé. Même chose pour le Maine-et-Loire et la Vendée (sauf l'île d'Yeu).

POMMES D'ARGENTINE : Par arrêté, en date du 3 avril 1936, la surtaxe de change de 15 %, instituée en 1931, est abrogée en ce qui concerne les pommes et poires de table.

MARCHÉ DES FOIES GRAS : Il vient d'être créé un Comité interprofessionnel chargé de procéder à l'étude de toutes les mesures destinées à organiser le marché des foies gras et de donner son avis, chaque fois qu'il en sera sollicité par le Ministre de l'Agriculture.

Les Concours spéciaux de Château-Gontier

Le concours spécial de la race bovine Maine-Anjou, avec le concours laitier et beurrier, aura lieu à Château-Gontier du 14 au 17 mai prochain; celui de la race porcine craonnaise se tiendra dans son enceinte le 16 mai.

Tous renseignements pour les deux concours seront fournis par M. Revière, directeur des Services agricoles, 35, rue de Bel-Air, à Laval. Et pour le concours des bovins, par M. Delhommeau, secrétaire général de la Société des Éleveurs de race Maine-Anjou, 12, avenue Carnot, à Château-Gontier (Mayenne).

Concours des Vins

RECTIFICATION AU PALMARÈS

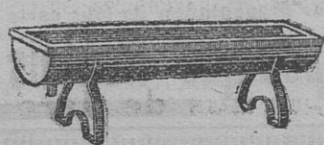
Dans la section des GROS-PLANT, pour les Médailles d'argent, il a été inscrit par erreur, M. Bonhomme Auguste, au lieu de M. Bonhomme Jules, à Beau-Soleil, Gorges.

Ne laissez pas vos Bêtes souffrir de la soif

Ayez toujours et partout des réserves d'eau. Mettez à leur disposition des abreuvoirs et des bacs pratiques, indéformables, confortables et hygiéniques. Portez votre choix sur la marque des Etablissements ERNEST RONOT, vous aurez toute satisfaction.

Les Bacs sont galvanisés après fabrication, munis de poignées ou non. Quoique très maniables, ils peuvent être montés sur roues pour faciliter leur déplacement. Construits en tôle d'acier de 3 m/m, entièrement rivés et avec bordure moderne, ils ont très solides et très résistants. Vous trouverez aussi le BAC CYLINDRIQUE. Tous ces bacs sont de contenance à volonté.

Les ABREUVOIRS ont fait l'objet des meilleurs soins, construits en tôle d'acier galvanisé et emboutis d'une seule pièce, sans rivets et sans boulons, ils sont indéformables. Leurs bordures étant arrondies, les animaux ne risquent pas de se blesser.



Leur nettoyage est des plus faciles et par suite hygiénique. Tous modèles, même pour moutons, et toutes contenances.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Traitement de Printemps des Arbres fruitiers

Tous produits en vente au Syndicat.

AVRIL

Vignobles Nantais
Semaines de Printemps
Cultures Maraîchères

ENGRAIS SALMON PRIMOSÉINE

Agence de NANTES :

PERSYN & BOUCAUD

28, Rue du Gué-Robert

Téléphone 114-86

LA MALADIE DU CŒUR DE LA BETTERAVE

(Echaudage, Ebornement)

La maladie du cœur de la betterave s'est beaucoup étendue dans l'Ouest depuis une dizaine d'années et cause souvent de gros dégâts dans la région. Le cultivateur dit que la betterave « échaude » ou « tourne borgne » ou qu'elle a « le noir ».

En fait cette maladie apparaît en général dans le courant du mois d'août et se manifeste ainsi : Dans un champ de betteraves, jusque-là de très belle végétation, on voit les grandes feuilles s'abaisser vers le sol et se flétrir; en regardant de près, le sommet (ou cœur de la betterave) apparaît noir et s'il fait sec les feuilles se dessèchent toutes les années après les autres, la betterave ne grossit plus. Aux premières pluies de septembre, il repousse souvent un collet de petites feuilles nouvelles autour du cœur malade mais la récolte se trouve très réduite et si la maladie atteint 80 à 90 % des betteraves (ce que nous avons vu parfois) le rendement peut tomber au tiers de la normale.

De plus les betteraves ainsi malades ne se conservent pas; elles pourrissent rapidement et si on ne prend pas soin de les mettre à part à la récolte, elles peuvent, dans le tas, contaminer les racines saines qui pourrissent aussi avant la fin de l'hiver.

Cette maladie longtemps attribuée à un champignon; le « Phoma Betae » (qui semble être aujourd'hui une conséquence plutôt que la cause de la maladie) est encore mal connue.

Souvent elle ne se développe que par taches dans un champ, d'autres fois elle atteint presque toutes les betteraves. La maladie semble surtout venir du sol car il y a des champs où les betteraves sont toujours plus ou moins malades.

La maladie se développe beaucoup plus les étés secs que les étés humides. Elle atteint surtout les bonnes variétés de betteraves demi-sucrées et bien moins les variétés fourragères, pauvres en sucre, et de faible valeur nutritive.

Dans certaines régions où la maladie sévit avec intensité, le cultivateur hésite et parfois renonce à cultiver des betteraves dans certains champs qu'il sait toujours plus particulièrement atteints. Pour diminuer la maladie il est souvent amené à choisir des variétés fourragères (beaucoup moins intéressantes que les demi-sucrées) et à repiquer tardivement (parfois première quinzaine de juillet) ce qui réduit toujours le rendement.

Aujourd'hui, si la maladie est encore mal connue quant à son origine, on a trouvé le moyen sûr de la combattre et la Société « Potasse et Engrais chimiques », qui a particulièrement travaillé la question depuis deux ans, présente aujourd'hui sous le nom de : 8/13/19 Spécial un engrais complet, convenant particulièrement bien à la culture de la betterave et dans lequel se trouve mélangé, avec des appareils spéciaux, un produit qui combat avec certitude la maladie.

Les quelques essais que nous avons faits l'an dernier dans la région de Château-Gontier et les nombreux essais faits par notre collègue

d'Orléans, M. Courtols, dans les régions betteravières du Loiret, très touchées par la maladie, sont tous très nettement concluants et nous permettent d'affirmer avec la plus absolue certitude que :

L'emploi comme fumure de 300 à 400 kilos à l'hectare de 8/13/19 Spécial préserve suffisamment la betterave de la maladie du cœur pour que celle-ci ne cause aucun dégât.

Nous donnons ci-joint une reproduction de photographie prise l'an dernier au mois d'octobre dans l'un de nos champs d'expériences, chez M. Douillard, cultivateur à La Rivière de Soudan.

Dans la parcelle non traitée (qui avait reçu 400 kilos à l'hectare de 8/13/19 ordinaire) il y avait 90 betteraves sur 100 atteintes de la maladie et malgré la fumure de tout premier ordre qu'elles avaient reçu le rendement fut réduit à : 32.000 kilos de racines à l'hectare.

Dans la parcelle traitée (qui avait reçu 400 kilos à l'hectare de 8/13/19 Spécial) il n'y avait pas 5 betteraves sur 100 de malades, et encore elles étaient très peu, si bien que le rendement atteignait : 70.000 kilos de racines à l'hectare.

La variété employée était la Blanche demi-sucrée à collet vert.

CONCLUSION PRATIQUE

Tous les cultivateurs qui ont partiellement constaté, les années passées, la maladie du cœur dans leur culture de betteraves, ne doivent pas hésiter à faire usage comme formule cette année de l'Engrais complet P.E.C. 8/13/19 Spécial, cela leur permettra :

1^{re} D'employer sans crainte les variétés demi-sucrées, beaucoup plus nutritives que les variétés fourragères.
2^e De pouvoir repiquer plus tôt, dès la mi-juin si le temps est propice.
3^e D'avoir une récolte plus abondante et de meilleure conservation parce que pratiquement indemne de maladie.

CONDITIONS DE REUSSITE

Pour réussir avec certitude, nous précisons que le 8/13/19 spécial doit être employé à la dose d'au moins 300 kilos à l'hectare (sinon son effet contre la maladie risque d'être insuffisant). Dans les champs généralement bien malades nous conseillons de réduire la quantité de fumier et d'employer 400 kilos à l'hectare de 8/13/19 Spécial. Sans fumier on peut aller jusqu'à 600 kilos.

Cet engrais doit être apporté sur le terrain et épandu le plus régulièrement possible, huit à quinze jours avant le repiquage pour qu'il soit bien mélangé au sol par le dernier labour.

Nous demandons à tous les cultivateurs qui suivront nos conseils de laisser une bande de 10 mètres de large sur laquelle ils n'emploieront pas de 8/13/19 Spécial afin qu'ils puissent bien se rendre compte de l'effet absolument remarquable de cet engrais sur la maladie du cœur de la betterave.

J. VALENTIN, ingénieur agronome,

Cours gratuits d'Apiculture

Les cours pratiques d'apiculture organisés par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, au Rucher-école du Parc de Procé, à Nantes, ouvriront le dimanche 3 mai, à 15 heures. Entrée par le portail nord du parc, chemin de Carcouët.

Tous les apiculteurs, ainsi que toutes les personnes s'intéressant aux abeilles, peuvent assister à ces cours, qui sont entièrement gratuits. M. Etienne Giraud, président de la Société, traitera les sujets suivants :

Comment on installe un rucher. Les différentes sortes de ruches. De quoi se compose une colonie : reine, ouvrières, mâles. Les différentes sortes de reines. Comment on peuple une ruche.

Epreuve pratique. — Si le temps est favorable, on fera un essai artificiel et on peuplera une ruche à cadres. M. René Giraud fera le même cours dans son rucher de Blain, le dimanche suivant, 10 mai, à 14 heures. Tous les agriculteurs sont invités à y assister.

Ne détruisons pas les Chouettes

On fait souvent chez nous une guerre acharnée aux chouettes. On a bien tort. En effet, d'après des observations très précises, il résulte que la consommation d'une chouette effraie commune, dans le trimestre précédant la nidification, est de 837 proies mangées et 360 proies abandonnées, soit 1.197 proies, pour la plupart des mulots, souris, etc... La chouette veille sur les récoltes de l'agriculteur. Il ne faut pas la détruire.

Pour hâter la maturation des fruits

Dans l'antiquité, on utilisait certains procédés pour hâter la maturation des fruits; les Chinois, par exemple, enfermaient les poires dans des chambres où l'on faisait brûler de l'encens pour les faire mûrir. Plus tard on a traité les citrons par un procédé spécial; la chaleur était fournie par des poêles à pétrole.

A Ceylan, il est d'usage d'enfumer les bananes pour hâter leur maturation. Des expériences sont poursuivies en ce moment et il est maintenant de pratique courante en Amérique et en Australie de mûrir et de colorer les fruits artificiellement à l'aide de l'éthylène et du propylène.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 27 avril. — Moisdon-la-Rivière.
Mardi 28. — Saint-Etienne-de-Montluc, Vallet.
Jeudi 30. — Ancenis, Dreilac, La Chapelle-Heulin, Fay-de-Bretagne, Riaillé, Saint-Nazaire.
Vendredi 1^{er} mai. — Clisson, Nort-sur-Erdre, La Limouzinière, Les Touches.
Samedi 2. — Abbaretz, Arthon-en-Retz, Montoir-de-Bretagne.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

46. — Pépiniériste sérieux sollicite BEAUX PLANTS de Seibel blanc 4986 et rouge 4643, 5455, au-dessous prix de revient, avec facilités de paiement. Occasion exceptionnelle. Prendre adresse au Syndicat.

51. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras, Hybrides producteurs directs :
Blancs : Seibel N° 4986, 5409, 6468, Baco 22 A.

Rouges : Seibel N° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco N° 1, Bertille Seyve, 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309 : Muscadet, Colombard. Plants également greffés sur 3309 : Seibel 7033, 8745, 8916, 10173, Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue garantie sur facture. Prix-courant franco. S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

70. — A louer pour la Toussaint prochaine, à prix d'argent, FERME de 13 hectares, située à Sainte-Luce (Loire-Inf.). S'adresser à M. Pineau A., expert, Carquefou.

71. — FERME à louer, Toussaint prochain, libre cause accident, 13 hectares, terres et prés 1^{re} qualité, culture maraîchère ou production lait, beaux bâtiments, commune de Sainte-Luce, 7 kilom. centre Nantes. S'adresser Bahaud Jean, Bourg Sainte-Luce (Loire-Inf.), ou Pineau A., expert à Carquefou.

72. — A louer pour le 23 avril 1937, PETITE BORDERIE, située à Saint-Christophe, commune de Rocheservière (Vendée). Superficie 5 hectares 1/2. Le propriétaire donnerait des vignes à faire au fermier. S'adresser à Mlle Texier, à Rocheservière (Vendée).

73. — BONNE FERME de 45 hectares d'un seul tenant, environs de Parthenay (Deux-Sèvres); bons bâtiments, toutes commodités, électrifié-forcé. S'adresser à M. Peltier, régisseur, Le Theil de Saint-Aubin-le-Cloud (Deux-Sèvres).

50. — A louer pour la Toussaint prochaine, à 6 kilomètres de Nantes, UNE FERME à demi-fruits. Très bonnes terres labour, 4 hectares de prairie, vigne. Matériel complet fourni par le propriétaire et la moitié du cheptel. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

168. — MENAGE cultivateur, demande ferme à louer, de 10 hectares environ, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

169. — JEUNE FILLE sérieuse, 18 ans, cherche place chez maraîcher. S'adresser au Syndicat.

170. — On demande VALET DE CHAMBRE-CHAUFFEUR, bonnes références, si non, inutile de se présenter. Adresse au Syndicat.



Emue de cette joie enfantine, Myrtille s'assit près de lui, et tendrement, caressa la petite tête qui s'appuyait contre son épaule. Le petit garçon, ravi, répétait :

— Je suis content... je suis content... Et vous avez une robe blanche. Je n'aime pas le noir, c'est vilain, c'est triste !

Il fallut que Myrtille lui racontât une histoire. Puis, fatigué, il s'endormit, appuyé contre la jeune fille. Celle-ci, n'osant faire un mouvement dans la crainte de l'éveiller, demeura inactive — en apparence du moins, car intérieurement elle priait pour les âmes qui l'entouraient, pour ce pauvre petit être si frêle dont la faiblesse et l'affection spontanée faisaient vibrer les instincts de tendresse maternelle très développés dans son cœur. Les petits enfants du patronage de Neuilly savaient ce qu'il y avait de douceur, de dévouement, d'aimable gaieté chez « la chère mademoiselle Myrtille », et ce fils de prince, ce petit magnat l'avait deviné aussitôt dans le seul regard de Myrtille.

Karoly s'éveilla au moment où apparaissait le maître d'hôtel suivi de plusieurs domestiques portant une table et les éléments d'un couvert. Lorsque le temps était beau, le prince et son fils prenaient leur repas ici, ainsi que Karoly l'apprenait à Myrtille.

— Et vous allez aussi déjeuner avec nous, Myrtille, dit l'enfant en lui prenant la main.

— Oh ! mais non, mon chéri, cela ne se peut pas ! dit vivement Myrtille.

Je déjeune avec votre grand-mère et vos tantes...

— Si, si, je le veux ! Et papa le voudra aussi, si je lui demande.

— Voyons, soyez raisonnable, mon petit Karoly, dit doucement Myrtille. Je reviens aussitôt après, je vous le promets.

Elle s'éloigna, ne sachant trop si elle avait réussi à persuader l'enfant. La comtesse et ses enfants se trouvaient déjà à table lorsqu'elle entra dans la salle à manger. Irène, tout en l'enveloppant du coup d'œil jaloux qui lui était coutumier envers cette trop jolie cousine, demanda ironiquement :

— Vous êtes-vous bien amusée, Myrtille ?

— Le devoir est rarement un amusement, répondit Myrtille avec froideur. J'ai été simplement heureuse de donner un peu de contentement à ce pauvre petit malade.

— Ah ! si vous avez des instincts de sœur de charité, tant mieux pour vous ! dit Irène. Ils ne seront pas de trop en la circonstance.

— Mais, Irène... mais Irène... s'écria la comtesse d'un air mécontent.

— Eh bien ! maman, qu'est-ce que je dis de si terrible ? riposta la jeune fille. Myrtille ne tardera pas à s'apercevoir de la vérité de mes pa-

roles, et peut-être sa belle sérénité ne durera-t-elle pas longtemps... Je vous crois un peu présomptueuse, Myrtille. Nous verrons si vous aurez même ma résistance.

Elle jeta un coup d'œil autour d'elle, et voyant que les domestiques étaient en ce moment éloignés, elle se pencha vers Myrtille.

— ... Il y a deux ans, c'était sur moi que l'enfant avait jeté son dévolu. Il ne fallait pas que je le quitte de la journée, je devais me plier à tous ses caprices, rire lorsqu'il le voulait, demeurer à d'autres moments de longues heures inactive et immobile. Quand ma mère se prépara à partir pour passer comme de coutume l'hiver à Vienne, le prince déclara que je resterais à Voraczev, pour tenir compagnie à Karoly. Ce que j'ai pleuré en les voyant tous partir !... Mais il fallait paraître gaie devant l'enfant et devant son père, supporter sans broncher une perpétuelle contrainte, un ennui dévorant. Je tombai malade, le prince dut alors me renvoyer à Vienne. Mais il ne m'a jamais pardonné cela.

— Il est inutile de décourager d'avance Myrtille en lui racontant toutes ces choses, dit la comtesse d'un ton désapprobateur. D'ailleurs, elle est peut-être plus patiente que

moi...

L'entrée d'un domestique fit changer la conversation... Myrtille, le jeune homme, se dirigea de nouveau vers le temple grec. Karoly l'accueillit avec les mêmes démonstrations de joie, et il fallut commencer aussitôt une grande partie d'une sorte de jeu d'écrit qui passionnait l'enfant. Un troisième partenaire se joignit à lui et à Myrtille. C'était Miklos, le petit Hongrois, fils d'un ispan du prince, qui était attaché au service et à l'amusement de Karoly.

Myrtille s'aperçut alors que le petit prince n'était pas toujours l'enfant doux et facile qu'il s'était montré le matin. Fantaisque et volontaire, facilement maussade, il était un vrai petit tyran pour Miklos, humble et soumis devant lui. Un moment, sans raison, sa main s'abattait sur le visage du petit serviteur. Myrtille s'écria vivement :

— Oh ! Karoly, comme c'est mal, cela ! Vous n'êtes pas gentil du tout !

La nourrice interrompit son ouvrage et la regarda avec effarement, le petit Miklos demeura un instant bouche bée, et Karoly ouvrit de grands yeux en s'écriant :

— Mais, Myrtille, il n'y a que papa qui ait le droit de me gronder ! Et vous, Myrtille, vous êtes là pour

m'amuser, pour me dire de belles histoires. Racontez-m'en une... Va-t'en, Miklos, je ne veux pas que tu entendes !

— Laissez donc ce pauvre petit écouter, au contraire, cela le distraira, dit Myrtille touchée par l'air malheureux du petit garçon qui se levait pour s'éloigner.

— Non, non, je ne veux pas ! Va-t'en, Miklos ! dit Karoly avec colère.

Myrtille posa sa main sur celle de l'enfant et le couvrit d'un regard de pénétrant reproche.

— Vous me faites beaucoup de peine, Karoly. C'est mal, d'être si dur envers ce pauvre petit qui paraît si doux et qui doit vous être tellement dévoué. Vous offensez ainsi beaucoup le bon Dieu qui nous a tant ordonné d'être bons les uns pour les autres.

— Le bon Dieu ? dit révérencieusement Karoly. Papa ne m'en paraît jamais. Marsa me fait dire une petite prière, le Père Joaldy vient quelquefois s'asseoir près de moi et me parle du petit Jésus et de la sainte Vierge. J'aime bien l'entendre... Mais il ne faut pas dire que je vous fais de la peine, Myrtille, fit-il en appuyant calmement sa joue contre la main de la jeune fille.

— Si, je le dis, parce que c'est la

vérité. Voyons, me promettez-vous d'être meilleur pour ce pauvre Miklos, mon petit Karoly ?

L'enfant leva vers Myrtille ses grands yeux noirs semblables à ceux de son père, et dit gravement :

— Je tâcherai... Et puis, Myrtille, je demanderai à papa si il permet que vous me grondiez, parce que vous le faites si bien !

Myrtille ne put s'empêcher de rire et se pencha pour embrasser Karoly en signe de réconciliation. Après quoi, l'enfant ayant rappelé Miklos près de lui, elle commença une merveilleuse histoire.

Au moment le plus pathétique, Marsa se leva vivement en disant :

— Voilà Son Excellence !

— Ah ! papa ! dit joyeusement Karoly.

Le prince Miklos, suivi de ses lieutenants, arrivait en contournant le petit temple. Karoly s'écria gaiement :

— Venez vite vous asseoir, papa, pour que Myrtille continue son histoire !

Le prince s'avança, s'inclina devant Myrtille et prit place sur un fauteuil au pied de la chaise longue en disant avec une hautaine tranquillité :

— Continuez donc, mademoiselle. (A suivre).

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES BOEUFS	
VACHES ET VEAUX	
Optima lait :	
cordon vert.....	logé 82 »
cordon rouge.....	logé 86 »
Optima veaux d'élevage :	
cordon vert.....	logé 82 »
cordon rouge.....	logé 86 »
Optima engraissement :	
pour boeufs.....	logé 90 »
Farine lactée Optima	
pour veaux, le sac de 5 kil...	13 »
ALIMENTATION DES CHEVAUX	
Aliment complet N° 1, 40 %	
avoine, 35 % mélassé.....	85 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.	
Pour quantités rondes, nous consulter.	
Provenance	
Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.	

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons.....	125 »
Granulé condensé.....	85 »
Grande Pondeuse.....	90 »
Farine de viande.....	125 »
Poudre d'os verts.....	85 »
Coquilles hachées broyées.....	55 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.	

Société anonyme "Ovox"

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses.....	104 »
N° 2 pour sujets en croissance.....	110 »
N° 2 bis, pour poussins.....	115 »
N° 2 ter, pour poussins.....	115 »
N° 3, pour poules en mue.....	115 »
Boulettes « LAPOX », non log. 91 »	
par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises.	

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg., en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambours de 25 ou 50 kilos franco..... 4 30 le kilo

Par fût de 100 kil., franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonnelets de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 180 k. 100 k. 30 l.	
Huile fluide.....	3 » 3 20 4 10
Epaissie.....	3 20 3 40 4 30
P. cylindre vapeur.....	3 80 4 » 4 90
Pour Mouvements.....	3 » 3 20 4 10
P. Transmissions.....	2 90 3 10 4 »
P. Moteur Electr. 4 »	4 20 5 10
Pour Ecrémeuses :	
H. de vasele* jaune.....	3 » 3 20 4 10
Blanche pure.....	4 60 4 80 5 70
Pour Moteurs et Autos :	
Très fluide (Ford).....	3 70 3 90 4 80
Fluide, 1/2 fluide.....	4 » 4 20 5 10
1/2 épaisse.....	4 20 4 40 5 30
Epaissie.....	4 50 4 70 5 60
Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses.....	4 » 4 20 5 10
Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. Fluide, demi-fluide ou demi-épaisse.....	7 » 7 20 8 10
Huile de ricin pure.....	8 » 8 20 9 10
Huile pour Moteur.....	

Bouillie Bordelaise

Bouillie à 60 (garantie à 15 % de cuivre), les 100 kilos franco gare :

En sacs de 50 kilos..... 164 fr.

En sacs de 25 kilos..... 169 »

En boîtes de 2 kilos, par caisse de 12 boîtes..... 187 »

Bouillies Cupriques « Muscadine »

Bouillies 15 % cuivre métal :

En sacs de 25 ou 50 kilos..... 160 fr.

En boîtes de 2 kilos..... 175 »

Les 100 kilos. La boîte, à nos Bureaux, Nantes, 3 fr. 75.

Bouillie Cupro-Arsenicale

Bouillie « Muscadine », titrant 13,5 % de cuivre métal et 2 % anhydride arsénieux :

En fûts de 50 kilos..... 215 fr.

En boîtes de 2 kilos..... 260 »

Les 100 kilos. La boîte, à nos Bureaux, Nantes, 5 fr. 50.

Chaux agricole

Grosse chaux agricole..... 95 »

Chaux blutée, en sacs papier perdus..... 105 »

Chaux blutée, en sacs toile consignés 1,50..... 90 »

Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chateaufonds-gare (Maine-et-Loire).

Fleur de chaux ventilée « Facco » pour les sulfatages, sacs papier de 40 kilos l'un ; la tonne sur wagon départ Chateaufonds-sur-Layon (M-et-L.)..... 170 »

Engrais P. E. C.

5/8/12 C.....	78 »
8/13/19 C.....	113 »
8/13/19 S.....	121 »
7/17/24.....	145 »
22/22 C.....	88 »
4/19/19 C.....	101 »

Prix au détail départ Nantes.

Engrais complets O. N. I. A.

Formule I, dosage : 5 d'azote, 5 d'acide phosphorique et 10 de potasse ; 62 fr. 50 les 100 kilos.

Formule II, dosage : 6 d'azote, 9 d'acide phosphorique et 9 de potasse, 73 fr. 50 les 100 kilos.

Formule III, dosage : 7 d'azote, 7 d'acide phosphorique et 7 de potasse, 72 fr. 50 les 100 kilos.

Formule IV, dosage : 8 d'azote, 9 d'acide phosphorique et 16 de potasse, 96 fr. 50 les 100 kilos.

Formule 5, dosage : 10 d'azote, 15 d'acide phosphorique et 15 de potasse, 112 fr. les 100 kilos.

Lait de Cuivre

Remplaçant le sulfate de cuivre et la chaux pour le traitement de la vigne. S'emploie à la dose de 1 kilo par hectolitre d'eau.

Prix du sachet de 5 kilos à nos Bureaux à Nantes : 18 fr. 50.

Ou le sac de 100 kilos franco : 286 francs.

L'Intensator

Engrais spécial

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 30 »

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 30 »

3 % potasse chl..... 43 »

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Phosamo

engrais complets entièrement obtenus par combinaison chimique

Phosamo normal 3 azote, 10 acide, 4 potasse..... 60 fr.

Phosamo riche 7 azote, 8 acide, 5 potasse..... 83 50

Phosamo organique 3 azote, 8 acide, 8 potasse..... 71 25

Les 100 kilos, franco gares grands réseaux L.-L. par wagon complet ou en jonction avec du super (2 fr. de moins aux 100 kilos, pris à Nantes ou usine).

N. B. — L'azote ammoniacal est à l'état de phosphate d'ammoniaque et de sulfate d'ammoniaque ; la partie d'azote organique en provenance de la corne ; l'acide phosphorique, soluble eau et citrate d'ammoniaque ; la potasse à l'état de phosphate de potasse et sulfate de potasse.

Savons

Croix d'Or.....	240 »
G. H. B.....	220 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate belge, par 100 kil.....	123 »
par 1.000 kil.....	121 »
Sulfate anglais, par 100 kil.....	132 »
par 1.000 kil.....	130 »

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Paris, le 22 avril.

BLES. — Clôture. — Tendence soutenue. Disponible, cote officielle, 97 ; courant, 100,25 payé ; prochain, 103,25 payé ; 103-103,25 payé ; juin, 108,25 à 108,50 payé ; 3 de mai, 108-105,75 payé ; 3 d'août, 108,50 à 108,75 payé ; 3 de septembre, 109,75 payé.

FARINES, SEIGLES, ORGES et MAIS. — Tous incotés.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 23 avril.

Farine de froment..... 152

Blé libre nouveau..... 95

Avoines grises ou noires..... 85/86

Avoines bigarrées..... 80/82

Sarrasin Bretagne..... 97

Son bonne fabrication, région..... 52

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 17 avril

VEAUX : 527. — Le kilo sur pied : 4,50 à 6 fr. Moyenne 5,25.

Pour la campagne, à déduire 0,80, donc moyenne 4,45.

BOEUF : 15. — Le demi-kilo net : Devant : 1re qualité, 2 à 3 fr. ; 2e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3e qual., 0,90 à 1,25.

LEGUMES SECS

Paris, le 22 avril.

Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 250, Lingots Nord, 300 ; Landes, 250, Cheveret Arpajon, Dourdan, extra, 450 à 460 ; bons, 410 à 420 ; ordinaires, 340 à 360. Plats Midi, nature, 250 ; gros, 275 ; extra, 290, Cocos, Landes, 250.

MEUBLES

DOCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres NANTES Les Meilleurs Prix

COMBINES BARRAL

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques

5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. RIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alsia, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé : 210

pressée..... 195

Foin pressé..... 210

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 300 à 330

Muscadet 1935..... 350 à 375

Gros-Plant 1935..... 125 à 175

Seibel et Othello..... 150 à 175

Noah, suivant degré..... 70 à 90

Poil angora

Cours actuel : 100 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots. En vente au Syndicat.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 22 avril.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos vrac wagon gare départ : Saucisse rouge de Bretagne, grosses tréces 52, toutes venantes 45 ; du Poitou, 40-42 ; Loiret, 35-37 ; Creuse, 42 ; Etouffe du Nord du Loiret, 30-32 ; Beauvais Sarthe, 42-43 ; Erstelingen Nord, 56-57 ; Oise, 52, ainsi que Loiret ; Nord jaune de Bretagne et Sarthe, 35 ; Loiret, 34 ; Creuse, 33 ; Alsace, 39-40 ; Auvergne, 39 ; Rosa Marne, 45 ; Ardennes, 42-43 ; Sarthe, 40 ; Loiret, 38-40 ; Maine-et-Loire, 45.

Sur carreau des Halles : pommes de terre nouvelles Algérie, 130-150 fr. CAROTTES. — 20 à 24, départ.

NAVETS. — Sans affaires.

OIGNONS. — Verberie, 75-80 et Mazé, 75 ; oignon d'Egypte, 115 à 118, départ Marseille.

RUTABAGAS. — Finistère, 12 ; Nord, 15 ; Luc, 14 à 15.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Par balles pressées haute densité, les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord : Paille de blé, 8,50 à 10 ; d'avoine, 7,50 à 8,50 ; orge, ou escourgeon, 7 à 8 fr.

Foin, 17 à 24 ; Luzerne, 23 à 25 ; Trèfle, 15 à 15,50.

LEGUMES SECS

Paris, le 22 avril.

Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 250, Lingots Nord, 300 ; Landes, 250, Cheveret Arpajon, Dourdan, extra, 450 à 460 ; bons, 410 à 420 ; ordinaires, 340 à 360. Plats Midi, nature, 250 ; gros, 275 ; extra, 290, Cocos, Landes, 250.

CYCLISTES...

Profitez de l'occasion unique qui vous est offerte, d'acheter ou d'équiper votre bicyclette à des prix incroyables de bon marché.

QUELQUES PRIX :

Bicyclettes hcm. route... dep. 225 »	Bicyclettes (ballon)..... dep. 250 »
— cour. à pneu..... 235 »	— enfant..... 170 »
— à boy..... 250 »	Tandem, pièces Wonder, 26-34 fr. la couple, canards, 24-32 fr. la couple ; lapins, 8 à 11 fr. pièce ; pigeons, 8 à 10 fr. la couple ; œufs, 2,25 à 2,50 la douzaine ; beurre, 6 à 6,50 la livre. Porcs gras, 4,50 à 5 fr. le kilo ; porcs maigres, 4,75 à 5,25 ; porcelets, 90 à 125 fr. la pièce.
Roue libre, 2 freins, pompe, sacoches, garantie effective sur facture..... 85 »	
Cadre brasé, complet..... depuis 85 »	
Roues compl., la paire..... 75 »	
Eclairage électrique, roue à b. 3 pièces..... 35 »	
Enveloppe, 1 ^{re} marque..... 9 »	
Chambre à air, 1 ^{re} m..... 3 »	
Boyaux..... 15 »	
Chaîne haute résistance..... 6 50	
Guidon..... 10 »	
Selle..... 12 »	
Moyeu..... 12 »	

Remise 5 %, aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

Grand Comptoir Vélocipédique Nantais

1, Place Bretagne, NANTES - Tél. 125-51



Pour le prix d'une machine très ordinaire vous pouvez, avec STELLA, un meuble de luxe avec mécanisme garanti 10 ans. Avant de vous décider pour l'achat d'une machine à coudre, voyez-les.

MADAME Pour le prix d'une machine très ordinaire vous pouvez, avec STELLA, un meuble de luxe avec mécanisme garanti 10 ans. Avant de vous décider pour l'achat d'une machine à coudre, voyez-les.

21, Chaussée de la Madeleine, NANTES CYCLES, TANDEM, TRICYCLES, ECRÉMEUSES EN VENTE CHEZ TOUS LES AGENTS DE LA MARQUE STELLA

CHATEAUBRIANT, 22 avril.

Blé, 95 à 96 fr. ; avoine, 89 à 90 fr. ; seigle, 69 à 70 fr. ; farine, 145 à 150 fr. ; son, 59 à 60 fr. ; son de sarrasin, 70 à 74 fr. ; orge de mouture, 70 à 80 fr. ; Paille de blé, 118 à 120 fr. ; les 500 kilos ; paille d'avoine, 100 à 105 fr. ; foin, 90 à 100 fr.

Cidre ordinaire, 125 à 130 fr. la barrique ; première qualité, 135 à 140 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros, 10 fr. ; beurre fin au détail, 13,50 à 14 fr. ; œufs, 2,25 à 2,50 ; poulets, 12 à 16 fr. la pièce ; canards, 11 à 12,50 ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 10 à 14 fr.

Beufs de travail, quatre dents 2,500 à 2,800 fr. ; six dents 3,000 à 3,500 fr. ; vaches, 2,50 à 3 fr. le kilo ; vaches laitières ou amouilleuses, 1,400 à 1,900 fr. pièce ; vaches grasses, 1,75 à 2,25 le kilo ; génisses de boucherie, 3 à 3,25 le kilo ; génisses, 1,000 à 1,100 fr. pièce ; veaux de lait, 4 à 4,25 le kilo ; veaux gras, 4,50 à 5 fr. ; moutons, 4 à 4,50 ; agneaux, 4 à 7 fr. ; porcs de lait, 90 à 140 fr. pièce ; porcs maigres, 160 à 210 fr. ; porcs gras, 4,80 à 4,90 le kilo.

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 300 à 330

Muscadet 1935..... 350 à 375

Gros-Plant 1935..... 125 à 175

Seibel et Othello..... 150 à 175

Noah, suivant degré..... 70 à 90

Poil angora

Cours actuel : 100 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots. En vente au Syndicat.

MARCHÉ DES INNOCENTS